

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-neuf juin,
le Conseil Municipal de la Commune de Linselles s'est réuni,
sur la convocation et sous la présidence de Madame le
Maire, au lieu de ses séances (Mairie, salle d'honneur),

Séance du 19/06/25

1°- Conseillers Municipaux en exercice : 27

2°- Conseil Municipal convoqué le 13/06/25

3°- Présents :

- Mme Isabelle POLLET, Maire,
- Mme Annie DUPONCHELLE, M. Dominique SINNAEVE, Mme Pascale DHALLUIN, M. Olivier OSTYN, Mme Joséphine BROUTIN, Mme Martine PETIT, *Adjoints*,
- M. Damien BEHIN-CAU, M. Michel SPANNEUT, Mme Elisabeth BOUREL, Mme Fabienne LORENT, *Conseillers délégués*.
- Mme Christelle CORNARD, Mme Amandine VASSEUR, Mme Catherine CAPOËN, M. Patrick HELLIN, Mme Catherine PARRUITTE, M. Pascal MARESCAUX, M. Jean-Pierre LELEU, M. Bertrand FLORIN, M. VERHELLE Grégory, *Conseillers municipaux*.

4°- Pouvoirs :

- M. Tristan DELEHONTE, Adjoint, donne pouvoir à Mme Annie DUPONCHELLE, Adjointe,
- M. Grégory MITTENAERE, Adjoint, donne pouvoir à Mme Joséphine BROUTIN, Adjointe,
- M. Antony PIRES, Conseiller délégué, donne pouvoir à Mme Fabienne LORENT, Conseillère déléguée,
- Mme Virginie SEYNAVE, Conseillère municipale, donne pouvoir à Mme Elisabeth BOUREL, Conseillère déléguée
- M. Olivier BINTEIN, Conseiller municipal, donne pouvoir à M. Michel SPANNEUT, Conseiller municipal,
- Mme DERYCKE Véronique, Conseillère municipale, donne pouvoir à M. Bertrand FLORIN, Conseiller Municipal,

5°- Secrétaire de séance : Amandine VASSEUR

6°- Absent excusé : M. Olivier SURMONT, Conseiller Municipal

7°- Absent non excusé : Néant

8°- Membre démissionnaire : Néant

Délibération n°2025-06-02

RELATIONS INTERNATIONALES

SOUTIEN AUX ECHANGES DANS LE CADRE DU JUMELAGE ET DE LA COOPERATION

Rapport de M. Damien BEHIN-CAU, Conseiller Délégué aux Relations internationales,

Exposé :

Par délibération du 18 octobre 2018, le Conseil Municipal a voté la mise en place d'une aide financière aux associations et aux collègues linsellois qui procèdent à des échanges avec notre ville jumelée ou organisent des voyages à l'étranger.

Il apparaît nécessaire de :

- recentrer les aides vers le jumelage avec Willich et la coopération avec Zogoré,
 - distinguer le soutien apporté aux associations de celui apporté aux collèges linsellois.
- **Les aides en faveur des établissements scolaires se déclinent de la façon suivante :**
 - Pour tous voyages de collégiens linsellois à Willich ou à Zogoré, une aide de 8 € peut être octroyée pour le séjour et par élève linsellois.
 - Pour l'accueil de collégiens de Willich ou de Zogoré, une aide peut être octroyée à hauteur de 50 % des frais maximum avec un plafond à 250 €.

Les demandes sont réceptionnées par le service Vie Scolaire qui associera le service des Relations Internationales et sont proposées à l'administration municipale.

Chaque établissement ou association peut obtenir le soutien de 2 projets par an, afin d'y aller et de recevoir.

Le versement de l'aide financière sera effectif sur présentation du bilan pédagogique et financier.

- **Les aides en faveur des associations se déclinent de la façon suivante :**
 - Pour rendre visite aux amis de Willich ou de Zogoré, une aide est octroyée à hauteur de 50 % des frais maximum avec un plafond à 600 € et sur remise des justificatifs.
 - Pour l'accueil d'homologues de Willich ou de Zogoré, une aide peut être octroyée à hauteur de 50 % des frais maximum avec un plafond à 250 € et sur remise des justificatifs.

Les demandes sont réceptionnées par le service des Relations Internationales et sont validées par l'élu de référence.

Chaque association peut obtenir le soutien de 2 projets par an, afin d'y aller et de recevoir.

Le versement de l'aide financière sera effectif sur présentation du bilan financier.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur cette proposition.

Décision :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, se prononce en faveur du soutien aux échanges dans le cadre du jumelage et de la coopération, tel que présenté dans l'exposé ci-dessus.

Transmis en Préfecture le
Acte certifié exécutoire à dater de ce jour

La Secrétaire de séance,

Amandine VASSEUR



Pour extrait conforme,
Madame le Maire,
Conseillère Métropolitaine,

Isabelle POLLET

